



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 17 mars 2025

Signature du plan ORSEC dédié à la protection du patrimoine et sauvegarde des biens culturels en Gironde

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a présidé ce lundi 17 mars 2025, à Bordeaux, la cérémonie de signature du plan ORSEC de « protection du patrimoine et à la sauvegarde des biens culturels » pour la Gironde.

S'il existe déjà des plans spécifiques de protection d'œuvres au sein de sites particuliers, **il s'agit du premier plan ORSEC couvrant la thématique générale de protection du patrimoine sur un département** et pouvant être déclinée quel que soit le site ou l'œuvre à préserver.

Le plan ORSEC patrimoine vient compléter les plans spécifiques de protection des œuvres existants avec une doctrine opérationnelle uniformisée sur l'ensemble du département de la Gironde, pouvant être déclinée quel que soit le site ou le bien culturel à préserver, en cas de sinistre menaçant les biens culturels.

Concrètement, ce plan a pour enjeu d'améliorer la coordination des actions de l'ensemble des acteurs concernés : Services de l'État (direction régionale des affaires culturelles, police nationale et gendarmerie nationale), Service départemental d'incendie et de secours, collectivités territoriales et associations agréées de sécurité civile et de définir les moyens pouvant être mis à disposition, identifier les sites patrimoniaux à enjeux forts et prévoir un vivier de lieux de stockage temporaires potentiels pouvant être mobilisés rapidement en situation de gestion de crise pour l'accueil des biens culturels.

Cette adaptation de la doctrine ORSEC témoigne de la résilience et des efforts accomplis pour renforcer davantage un dispositif habituellement appliqué pour le secours des personnes et désormais mis au service de la protection des œuvres dont la perte est irréversible.

Étienne GUYOT : « *Le patrimoine de la Gironde qui comptabilise 1 215 monuments historiques, 2 447 biens culturels et 6 sites classés par l'UNESCO, caractérise notre territoire et participe grandement à la qualité du cadre de vie de notre département. L'attachement de nos concitoyens à ce patrimoine n'est d'ailleurs plus à démontrer. Il est ainsi de notre devoir collectif de travailler pour ne pas voir détruits les monuments et le patrimoine dont nous avons hérité* ».